

MAISON de QUARTIER de BAGATELLE
Avec **Michel TUBIANA**,
Président National de la Ligue des Droits de l'Homme
Le 11 décembre 2003

Introduction :

Hafid El Alaoui, président de la Maison de Quartier

.....
Nous ne sommes pas sur une définition des Droits de l'Homme qui serait de « pouvoir se loger et avoir de quoi se nourrir » ; je pense que les Droits de l'Homme sont plus larges que ça. On est aujourd'hui dans un monde qui dérape et on souhaite travailler autour de cette notion des Droits de l'Homme qui nous concerne tous et nous pensons devoir être un peu solidaires avec les gens qui ont des difficultés ici ou ailleurs.

*** de la L.D.H. : La Ligue des Droits de l'Homme que je représente à la tribune mais dont de nombreux militants sont dans la salle jugeait important d'organiser une journée sur ce thème. C'est en effet une journée puisque Michel Tubiana est intervenu cet après-midi au Collège Stendhal et maintenant dans cette Maison de Quartier de Bagatelle. C'est important pour nous de pouvoir porter la parole de notre association dans des lieux comme celui-ci quand il s'agit des Droits de l'Homme. La proposition qui vous est faite c'est une réunion publique commençant par une intervention de Michel Tubiana, président national de la Ligue des Droits de l'Homme, d'une demi heure ou trois quarts d'heure environ et ensuite on ouvrira un échange sachant qu'on s'est donné comme heure limite 21 h.

La parole est à Michel Tubiana sur le thème :

« La démocratie et la République sont-elles en danger ? »

Merci de m'accueillir. Je ne dirais pas que la patrie est en danger ou que la République et la démocratie sont en train de périr. Je voudrais essayer qu'on réfléchisse ensemble à des processus lourds qui sont en train de se mettre en place et qui sont, me semble-t-il assez topiques de société et qui sont en train de se mettre en place. On pourrait se livrer à un constat d'ordre général autour de l'air du temps et des réalités. L'air du temps ne me paraît pas avoir une très bonne odeur et les réalités c'est que y compris aujourd'hui en France si le président de la République considère que les Droits de l'Homme en Tunisie c'est le fait de manger, il devrait se poser un certain nombre de problèmes en France puisque un certain nombre de gens (je ne sais plus le chiffre que j'ai entendu) ont recours aux repas servis par les « Restau du Cœur ». Bien plus grave, j'y reviendrai au-delà, le rapport du Secours Catholique montre qu'aujourd'hui il porte aide et assistance à de plus en plus de gens qui ont un travail et qui, ne seront pas dans les statistiques de personnes en situation d'exclusion. Je crois, sans m'envoler dans de grandes références mondiales historiques c'est que nous sommes probablement dans une période charnière d'une partie de l'Histoire où un certain nombre de certitudes se sont écroulées - et c'est bien - : la perspective du matin du « grand soir », la patrie des travailleurs, ... et j'en passe. Les gens de ma génération verront ce dont je veux parler font que ce genre de perspectives s'est plutôt envolé. Deuxièmement : nous nous trouvons dans un contexte que je ne vais pas, à ce stade là, qualifier de bon ou de mauvais parce que c'est une réalité et qu'il faut d'abord l'appréhender en termes de réalité qui est la mondialisation des échanges mais une mondialisation des échanges sous tous ses aspects : c'est à dire des échanges économiques, des échanges financiers, des échanges de marchandises mais aussi des échanges d'information et, malgré le désir frénétique des États de poser des barrières, les déplacements de populations humaines qui se font, encore une fois, envers et contre les États, parfois d'ailleurs de manière contrainte et forcée au gré des catastrophes que le monde engendre. Les réfugiés recensés par le H.C.R. sont plus de six millions à travers le monde et je voudrais rappeler à cet égard qu'il y en a 5% en Europe. Que je sache, l'Europe n'est pas la partie la plus pauvre du monde. On voit bien d'ailleurs quand on a vu les images de l'Afghanistan

dans les camps de réfugiés, qu'ils sont au bord de l'Afghanistan en territoire pakistanais : ils ne sont ni à Toulouse, ni à Montmartre à Paris, ni à Lyon.. Je prends cela en arrière plan en enfonçant, j'en ai bien conscience un certain nombre de portes ouvertes, mais cela implique l'obligation de réfléchir à un certain nombre de problèmes à partir de ce que je crois nous savons ne pas vouloir. Je ne suis pas convaincu que nous soyons en état de dire très exactement ce que nous voulons globalement. Nous ne voulons pas un certain nombre de choses. Ce que nous voulons est probablement plus délicat à définir, plus problématique.

Aujourd'hui, en France, je verrais, par rapport à la République et à la démocratie, un certain nombre d'obstacle à la réalisation de l'idéal démocratique et l'idéal républicain. D'abord sur les valeurs républicaines et l'idéal de la république, je voudrais éliminer une espèce d'erreur conceptuelle et qui est très spécifique à la France. Evidemment quand on parle des valeurs de la république, pour nous, on entend tout de suite la Révolution de 1789. Or je voudrais rappeler à tout le monde M. Salazar dictateur au Portugal où c'est une République ; la République de salauds était celle de Mussolini. La République n'est jamais qu'une forme de gouvernement qui n'implique nullement la démocratie et c'est une vision extraordinairement française de lier la République, la démocratie, les Droits de l'Homme, l'égalité des chances, l'égalité sociale, etc... Aucun autre pays dans le monde ne porte en même temps ce genre d'unification de souhaits, de désirs, de concepts, sous le couvert de valeurs républicaines. Les valeurs républicaines chez les Anglais, vous vous en doutez bien, ça a quand même quelques difficultés à survivre, non pas au fond des choses mais au sens où nous l'entendrions. C'est une monarchie constitutionnelle et je pourrais faire la même réflexion à propos de l'Espagne ou d'autres pays d'Europe ou dans le monde. Il y a donc une espèce de « non-dit » qui fait que quand on parle, nous, des valeurs républicaines, il y a tout cela dedans. Mais ce non-dit a un avantage il nous évite dans des discussions de se livrer à de longs développements pour dire ce que l'on pense mais il permet et c'est peut-être le gros désavantage que j'y vois d'entretenir des valeurs très ambiguës et d'ambiguïtés. Je ne suis pas convaincu, et c'est un euphémisme de ma part, de partager la même notion des valeurs républicaines que celle de l'actuel président de la République. Et même sans aller chercher à cet extrême là si j'ose dire, j'aurais pu encore plus caricaturer mon propos en parlant des valeurs républicaines versus Le Pen. Mais même sans aller chercher à ces extrémités là, je ne suis pas convaincu que je partage le sens des valeurs républicaines de Jean-Pierre Chevènement, en termes de valeurs de la République et en termes de droit. Quand Jean-Pierre Chevènement s'attarde sur la mission et les réalisations civilisatrices de la colonisation je ne suis pas convaincu qu'on partage la même analyse des choses. Sur le plan du concept, des idées, ça participe beaucoup à l'obscurité du temps ce qui fait qu'aujourd'hui on voit la laïcité mise à toutes les sauces. On n'a jamais vu, historiquement, la laïcité s'inscrire dans la droite de l'échiquier politique et philosophique. Il n'y a pas plus laïque aujourd'hui qu'un certain nombre d'hommes qui s'inscrivent dans cet échiquier là. De la politique. On entend parler des Droits de l'Homme et on se rend compte que la confrontation au réel met douloureusement en exergue des fossés abyssaux entre les mots et la réalité. Je pense que c'est une des grandes caractéristiques du temps que de mélanger les concepts et pratiquer sous une certaine forme un art du double discours qui est extraordinairement périlleux. J'y reviendrai d'ailleurs pour la démocratie elle-même. Un autre élément que je voudrais soumettre à votre réflexion est que lorsque l'on parle de démocratie et de Droits de l'Homme on parle d'abord, je le dirai en deux mots, de choses qui vont nécessairement ensemble : les Droits de l'Homme ne peuvent pas être respectés hors d'un système démocratique. Mais la démocratie, ça ne se résout pas au simple fait de voter. La démocratie, c'est un système beaucoup plus complexe que cela. C'est un système qui exige, bien évidemment, le fait de voter mais qui exige la liberté de la presse, une justice indépendante, une réalité d'égalité sociale et de justice sociale qui implique le fait qu'il y ait une société civile, que l'on puisse s'exprimer, que l'on ne soit pas simplement entendu au

moment du vote mais que l'on soit entendu et écouté dans le cadre d'un dialogue, que tous les niveaux électifs puissent être contrôlés, que l'on sache, nous, en tant que citoyens, qui décide et où on décide et selon quelles procédures de décision. Tout cela d'ailleurs est le résultat de processus extrêmement longs. On dit que la France a une vieille tradition démocratique. Bref survol et bref rappel : en 1789 on adopte une déclaration de la fin des privilèges, etc... on adopte une déclaration des Droits de l'Homme ; celle de 1793 est rapidement mise ensuite dans le tiroir et comme la patrie est en danger on crée un tribunal d'exception. Ensuite, on aura quand même successivement Napoléon ; ce n'est quand même pas Bonaparte... Chez Larousse, ils avaient beaucoup d'ennuis parce que quand ils parlaient de Napoléon ils mettaient « Napoléon » et puis ils s'arrêtaient à la désignation de Napoléon comme « Premier Consul à vie » et puis après ils marquaient « dictateur » : voir Bonaparte. Ce qui avait fait un certain nombre de difficultés sous l'Empire de Napoléon III. Donc après on a eu quoi ? on n'a pas eu de République : on a eu deux restaurations, une première puis une deuxième restauration et puis après on a eu quelques jours, en 1830, de République ; puis après, une monarchie constitutionnelle – on s'approchait - et puis après on a eu la révolution de 1848 et là, l'établissement pour quelques mois d'une République avant le plébiscite qui porte Napoléon III comme Président à vie puis comme Empereur. Après, il y a la Commune et enfin la création de la Troisième République – nous en sommes déjà à la troisième, les autres n'ont quand même pas duré des années – qui, elle, va durer jusqu'en 1940 mais chuter dans les conditions qu'on connaît, assez déshonorantes pour le personnel politique de l'époque et les Institutions, il nous faudra attendre 1945 pour entamer la quatrième puis ensuite la cinquième. Mais aucune de ces Républiques, bien évidemment, ne porte en elle une démocratie absolue. La Troisième République n'a jamais empêché le colonialisme ni toutes les atrocités que l'on connaît en termes de colonialisme. La Quatrième République : ne parlons pas de la guerre d'Algérie, etc... quant à la Cinquième, elle est suffisamment contemporaine pour que je ne m'y étende pas.

Donc, la tradition démocratique française a mis longtemps à se forger. Elle n'est pas née du jour au lendemain et, en même temps, elle a instillé tous les corps de la société car ce sont des mécanismes au quotidien. C'est le fait de pouvoir contester un agent de l'État, de pouvoir le déférer devant un tribunal, qu'il y ait des pouvoirs et des contre-pouvoirs ; tout cela se construit peu à peu y compris dans les mécanismes intellectuels d'inconscient collectif des uns et des autres. Or cette vision, la société, aujourd'hui, me semble, sur un processus de long terme largement remise en cause. Non pas qu'on va tomber ou qu'on va retomber dans les dictatures (Pétain ou qui vous voulez ou des choses de ce genre) : je ne crois pas, d'abord, que l'histoire se répète et puis je pense que les choses peuvent se gérer d'une autre manière pour ceux qui ont une aspiration autoritaire. Et sur le terrain propre de la démocratie et de la république je vois se dégager une réalité de « démocratie restreinte » : on continuera à voter, on aura même des journaux qui pourront écrire mais on aura de moins en moins de marge de liberté, de marge de dialogue, de marge de confrontation. Et ça on le voit bien. Sur ce dernier point je fais une incise : les poursuites de plus en plus systématiques contre le mouvement social ; vous avez peut-être vu qu'une militante de la C.G.T. a pris cinquante jours (je crois) de travaux d'intérêt général pour une agression sonore contre les policiers au moment d'une manifestation : elle avait un porte-voix, elle criait des slogans et elle a été condamnée pour cela. Le pire, c'est qu'il s'est trouvé un procureur pour poursuivre et des magistrats pour condamner ; car les policiers ont peut-être initié une procédure mais ils ne peuvent pas, de leur propre autorité, agir. Il a fallu, encore une fois, un procureur et trois magistrats pour la condamner. On aura l'occasion d'en reparler de cette criminalisation du mouvement social. Les marges deviennent de plus en plus restreintes : on va voter ; mais on va voter pour qui ? en se demandant où est le centre de décision. Qu'on entende bien mon propos (parce que je vois Patrick Mignard en train d'hocher la tête absolument ravi) : j'appelle à voter, j'appelle à

être inscrit sur les listes électorales parce que même si, aujourd'hui, je vais y venir, on peut critiquer cela, il n'en reste pas moins vrai que c'est une condition essentielle et substantielle du fonctionnement de la démocratie. Mais on ne sait plus trop où sont les centres de décision. Alors, qu'est-ce qu'on nous explique ? On nous explique qu'il y a un certain nombre de centres de décision auxquels nous n'avons pas accès. Qui sait, aujourd'hui, comment fonctionne un syndicat intercommunal ? une communauté de communes ? or pourtant ce sont des structures de décision qui ont un poids extraordinairement important sur notre vie quotidienne : la question du ramassage des ordures ne se gère plus au niveau d'une ville, la question de l'eau ne se gère plus que dans un syndicat intercommunal d'eau ou dans une communauté urbaine, etc... or, là, personne ne vote pour ces gens-là, personne ne les contrôle. C'est une délégation, au deuxième degré, d'élus qui élisent. Et on nous sert la même chanson à propos de l'Europe et de l'Union Européenne. L'Union Européenne c'est quand même quelque chose d'extraordinaire et le projet de constitution, s'il améliore, sur certains points, les choses et en aggrave d'autres, ne résout pas fondamentalement le débat là-dessus. L'Union Européenne, aujourd'hui, fonctionne comment ? – certains l'ont déjà entendu, je les prie de m'en excuser – mais au travers de ce j'appelle une histoire que j'essaie de résumer de manière un peu drolatique : vous avez un pays que j'appelle la Sigdavie (je suis allé le chercher dans Tintin) qui veut adhérer à L'Union Européenne. On reçoit les délégués Sigdaves et on leur dit :

« comment est-ce que votre pays fonctionne ? » – « Il y a un Parlement (–« ça, c'est bien »), il y a un Gouvernement et puis il y a une émanation du Parlement. Mais le Parlement ne délibère pas sur toutes les lois ; par exemple sur toutes les lois concernant les libertés, il n'est consulté que pour avis. » – « Ah bon ? et qui est-ce qui tranche ? » – Sur proposition de l'émanation du Parlement, l'Exécutif. » – « C'est à dire que chez vous, c'est l'Exécutif qui fait les lois sur les libertés. » – « Oui, et le Parlement, de toute façon, n'a qu'un domaine très restreint et très limité. » – « Et le Gouvernement, il est contrôlé par qui ? » – « Il n'est contrôlé par personne. On ne peut pas le censurer, le Gouvernement. » Et, évidemment, les délégués de l'Union Européenne voyant cela disent à ces malheureux Sigdaves : « vous n'imaginez tout de même pas adhérer à l'Europe avec un tel fonctionnement ; c'est totalement contraire à tous les principes et à toutes les valeurs de l'Union Européenne. » Les Sigdaves ouvrent des yeux un peu ronds et disent : « mais qu'est-ce que vous nous reprochez ? c'est le fonctionnement de l'Union Européenne en l'état actuel des choses ! »

Ceci est extraordinairement grave. Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a plus d'alternative nationale ou purement nationale, que le débat doit être très largement décentré et porté à des niveaux d'effectivité plus grande et à ce titre là l'Union Européenne en est certainement un niveau nécessaire et obligatoire mais ça ne sous-entend pas de mépriser les peuples, les piétiner et réduire la démocratie à sa plus simple expression. Or aujourd'hui, l'Union Européenne telle qu'elle fonctionne est une Europe où le Ministère de l'Intérieur ainsi que le Ministère de la Justice font les lois sur les libertés. Quand M. Sarkozy nous dit « je ne peux pas faire autrement sur l'immigration parce que, de toutes les façons, cela résulte de directives européennes. » M. Sarkozy, vous le savez, met là le doigt dans le profond mensonge. C'est un gros menteur. On le prend avec le doigt dans le pot de confiture (la confiture n'a pas bon goût en l'espèce). Tout ça pourquoi ? mais parce que la directive européenne sur laquelle le Parlement n'a rien à dire, elle est débattue où ? au Conseil des Ministres de l'Intérieur. Et qui c'est qui construit et qui pond la directive ? Eh bien ce sont les Ministres de l'Intérieur de l'Union Européenne dans lesquels il y a, bien évidemment, Nicolas Sarkozy et dont vous pouvez imaginer qu'il ne s'est pas franchement trouvé en minorité dans la volonté de transformer l'Europe en forteresse et d'y pratiquer une politique quasi xénophobe à l'égard des étrangers. Et on nous dit : « mais ce n'est pas nous, c'est l'Europe. Il n'y a rien de pire pour le fonctionnement de la démocratie que les citoyens ne sachent pas où

les décisions sont prises et surtout aient la sensation que lorsque l'on vote, cela ne sert à rien. Alors nous allons voter pour le Parlement européen dans pas très longtemps et j'ose espérer que le débat qui sera posé sera un débat trans-européen et qu'on n'y perdra pas notre temps sur le terrain des rivalités nationales des uns et des autres. Car l'échelon politique nécessaire aujourd'hui est, en partie, l'échelon européen. Il faut exiger que l'on se re-approprie le contrôle politique et citoyen de cet échelon : qu'il y ait un véritable exécutif, qu'il soit contrôlé par un Parlement, qu'il y ait une véritable autorité judiciaire et que nous, citoyens, nous n'acceptons pas de continuer à déléguer nos pouvoirs à des exécutants de l'exécutif qui empiètent sur toutes nos libertés et sur, tout simplement, notre faculté d'être citoyen et d'exercer nos droits.

Ce qui est vrai au niveau européen l'est aussi au niveau national. Je l'ai indiqué tout à l'heure à propos des communautés de communes ou d'autres structures. Mais bien pire que cela – car j'ai abordé volontairement le dernier étage de la fusée des craintes que je peux avoir – celui des transformations et des critiques institutionnelles. Gardons nous de penser qu'en changeant la Constitution on résoudra tous les problèmes. Quand on change une Constitution c'est qu'on est au bout du chemin et que nous avons besoin de transcrire le changement dans un texte constitutionnel. Ne croyez pas (et c'est un avocat qui vous parle) qu'en faisant du Droit on résout les problèmes : on ne fait que traiter des conflits et donner une transcription à leur solution mais in fine. Bien avant cela, il y a beaucoup d'autres difficultés et qui me paraissent beaucoup plus importantes. Regardons les politiques qui ont été menées depuis vingt ans... Il n'appartient pas à la Ligue des Droits de l'Homme de dire « *on est pour la propriété collective des moyens de production, pour un système capitaliste, pour une propriété sociale des moyens de production* » : ce n'est pas notre problème. Notre problème, c'est qu'il y a un texte, des textes, qui disent « *on doit pouvoir manger, on doit pouvoir s'éduquer, on doit pouvoir travailler, on doit pouvoir vivre de son travail, on doit pouvoir avoir des loisirs, on doit pouvoir se soigner* » : c'est ce qu'on appelle « les droits économiques et sociaux » (et on a raison de l'avoir rappelé à M. Chirac) qui sont inséparables des libertés publiques et collectives. Il n'y a pas, là-dessus, un système comme les Staliniens nous l'ont fourni dans le temps entre les libertés formelles et les libertés réelles. Il y a DES Droits économiques et sociaux, DES libertés, ils sont et ils constituent des « Droits de l'Homme » de manière indivisible. Qu'ils ne puissent pas se réaliser tous en même temps et au même niveau, j'en suis bien d'accord. Si on décrète demain dans le monde (il serait temps) que la peine de mort est abolie, il suffit de deux lignes. En revanche, dire que se loger est un droit va nécessiter, pour être mis en œuvre, ne serait-ce que pour cela, une période de temps qui va être nécessairement plus longue. Et si on regarde du côté des libertés civiles : il ne suffit pas de proclamer que la torture est interdite pour qu'elle disparaisse du jour au lendemain. Donc sur ces questions du Droit (je ferme la parenthèse sur ce terrain là) nous nous trouvons confrontés aujourd'hui en France mais un peu partout en Europe à une approche, en termes économique et social, qui, depuis vingt ans a constitué des classes de population (je n'emploie pas le terme de « classes » au sens marxiste du terme), des couches de population qui sont en situation de précarité et d'exclusion. On évalue aujourd'hui à à peu près un million à un million et demi de personnes les gens qui ne peuvent pas vivre de leur travail. J'entends par là donc, des gens qui travaillent, qui ont un salaire et qui ne peuvent pas assumer leurs charges au travers du salaire qu'ils perçoivent. Nous avons, au total, grosso modo, en France, huit millions de personnes qui sont dans des situations soit d'exclusion sociale totale (Resto du Cœur, C.M.U., A.M.E., R.M.I., bientôt R.M.A., etc...), soit dans ces situations de précarité : ou on travaille et on ne peut pas vivre de son travail, ou on arrive à peine à survivre de son travail, dans des systèmes de contrats décalés, de contrats précaires d'horaires décalés, etc... tous littéralement producteurs de précarité et d'angoisse sociale. Je crois, si l'on regarde l'Angleterre qui a un taux de chômage incroyablement plus bas que le

nôtre, si on gratte un peu, on s'apercevra que le fait de dire que des gens puissent travailler et ne pas vivre de leur emploi : la Grande Bretagne en est un excellent exemple au point de cumuler le nombre d'emplois. Car on n'est pas il y a des pauvres, mais au-delà de la pauvreté qui travaillent en Angleterre et qui n'apparaissent donc pas dans les statistiques du chômage. Au total il y a partout en Europe un accroissement des processus d'exclusion sociale et de précarité. Il n'y a rien de pire pour la démocratie sauf, bien entendu, à considérer que la démocratie peut être purement formelle. Parce que la démocratie supporte très mal des gens qui sont incapables d'avoir une réflexion, une action politique, parce qu'ils sont quotidiennement en situation soit d'exclusion et on leur dit « à quoi ça sert d'aller voter ? » - et ils se le disent eux-mêmes - , soit en situation d'angoisse et de précarité et ils ont autre chose à penser que – non seulement aller voter – mais à être là ce soir à militer dans des organisations politiques, à faire quelque chose. Le deuxième aspect des choses qui me paraît extraordinairement préoccupant en France aujourd'hui, c'est l'espèce d'intériorisation de ce qu'il y a non seulement une France à deux vitesses sur le plan social mais des discriminations qui vont, en fait, d'elles-mêmes.

Historiquement la France a mis très longtemps à régler ses comptes avec la seconde guerre mondiale et avec son attitude pendant la seconde guerre mondiale au point qu'il aura fallu attendre les années 70 et un écrivain, un historien américain, Paxton, pour mettre en évidence ce qu'a été la réalité concrète de la France pendant ces années-là. Ce qui avait fait scandale à l'époque dans « La France de Vichy » qui était le livre de Paxton c'est qu'il mettait en évidence un point extrêmement douloureux qui était de rappeler que le statut des Juifs est, chronologiquement, antérieur aux ordonnances nazies sur les Juifs dans la zone occupée. La France n'a pas réglé du tout, en revanche, son histoire avec le colonialisme et sa pratique coloniale. Il y a sur ce terrain-là un domaine de non-dit, de négation, de refus qui est proprement invraisemblable et on ne peut rien construire quand la mémoire défaille à ce point là. On ne peut rien construire dans les rapports non seulement des peuples à l'extérieur mais avec des gens qui vivent en France, qui sont originaires de ces anciennes colonies et qui, maintenant, ne sont plus des gens qui sont venus pour travailler comme dans les années 50, pendant « les trente glorieuses » ou non mais qui sont partie constitutive de la société française. J'ai coutume de dire qu'il y a deux sortes d'étrangers en France : il ya les étrangers qui sont étrangers parce qu'ils n'ont pas la nationalité française. Pour eux, au moins, il y a une catégorisation juridique cohérente. Et puis il y a les autres : ceux qui ont la nationalité française mais qui, au quotidien, sont vécus comme des non Français et comme des étrangers. Cette discrimination là est beaucoup plus délétère, beaucoup plus destructrice pour le lien social que tout ce qu'on peut imaginer d'autre. Pourquoi ? Tout simplement parce que de la même manière que pour la précarité ou l'exclusion sociale, elle se confronte immédiatement aux principes de la République. À quoi sert d'enseigner à des enfants que les principes de la République « Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité » s'arrêtent à la porte des quartiers, à la porte des ghettos, s'arrêtent –vous n'avez jamais remarqué qu'un certain nombre de policiers, en général d'ailleurs, paradoxalement, jeunes,... ont des problèmes de mémoire dans ces quartiers : ils n'arrivent pas à reconnaître la même personne cinq fois de suite dans la journée et qu'ils vont la contrôler cinq fois de suite dans la même journée. ? Je le prends sur le ton de la plaisanterie mais moi, je ne suis jamais contrôlé : la police est bien faite en France : moi, je ne suis jamais contrôlé et je ne vis pas, non plus, dans un certain type de quartier. Lorsque des gens sont enfermés dans des pratiques, dans des réalités sociales d'exclusion, de discrimination et d'absence de futur qui est affichée, l'abandon des contrats « emploi - jeune » au profit des « contrats Fillon »... Que sont les contrats « Fillon » ? C'est dire à des jeunes : « Voilà, vous n'avez pas de formation, on ne va pas vous en donner, on vous garantit simplement que vous allez gagner le S.M.I.G., et puis fermez votre gueule et soyez bien contents d'avoir ça. » La perspective d'ascenseur social, évidemment, à ce moment-là devient

singulièrement diminuée et elle perd toute crédibilité. Et, encore une fois, les valeurs de la République, l'égalité des chances [ne sont plus crédibles. L'aventure devient tentante sauf pour ceux qui] naissent avec une conscience morale parfaite ; mais dans un certain nombre de cas, le choix risque d'être vite fait. Et puis il y a d'autres formes d'aventures : une autre forme d'aventure au gré des discriminations, c'est qu'à partir du moment où on est discriminé eh bien on se tient chaud, on se replie, on s'enferme. Et comme la réalité sociale, sociologique, historique est qu'il y a une adéquation totale, une sorte de pièce montée, de discrimination, d'origine, arabo-maghrébine, de situation sociale, de quartier, pas de travail, de petits boulots, et qu'on peut monter la pièce montée là-dessus, on va avoir des replis communautaires qui seront, au fond, des sortes de réflexes de protection. Ce n'est pas une solution et ça porte en germe tous les dangers. Je dis aujourd'hui que la politique du gouvernement est une politique qui, en terme de Droit, favorise les replis communautaires. Je vais en donner deux exemples qui sont très éloignés, qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre, a priori. La dernière loi sur l'immigration que nous a offerte M. Sarkozy est une loi qui ne s'attaque nullement à l'immigration clandestine mais qui rend quasi impossible la venue en France. Petit exemple : un ressortissant marocain, algérien, tunisien, malien, enfin peu importe du sud de la Méditerranée puisque ça ne s'appliquera pas de la même manière pour le nord de l'Europe, bien évidemment ou pour d'autres pays, ce ressortissant veut faire venir sa grand'mère. Il va d'abord falloir qu'il obtienne un certificat d'hébergement auquel le maire pourra s'opposer sans raison réelle ; il va falloir qu'il montre patte blanche, qu'il laisse visiter, qu'il entame tout un tas de démarches qui sont humiliantes parce qu'au demeurant ce qu'il y a au bout du chemin ce n'est pas frauder, c'est de faire venir sa mère. Le maire va refuser (prenons cette hypothèse) et il es astreint à un délai de deux mois pour faire un recours devant le préfet qui a deux mois pour prendre sa décision. Disons que la période précédente a duré elle aussi deux mois. Deux mois plus deux mois ça fait quatre. S'il n'y a pas de certificat d'hébergement c'est terminé. On peut faire un recours devant le tribunal administratif ; durée moyenne du recours aujourd'hui : deux ans. Vous pouvez encore éventuellement aller au tribunal administratif d'appel et au Conseil d'Etat. Mais prenons pour acquis que le Préfet, dans sa grande magnanimité, ait infirmé la décision du maire, nous en sommes déjà à quatre mois. Après, avec ce Sésame, il faut le déposer au Consulat, il faut l'envoyer dans le pays d'origine, le déposer au Consulat, avoir accès au Consulat, négocier sa place dans la chaîne, dans la queue, donner de l'argent pour cela là où on dépose le dossier. Et là, nouvelles dispositions : le Consulat a le droit de contester la validité des pièces et pour les vérifier il bénéficie d'un délai de deux mois renouvelable une fois deux mois. La grand mère a eu le temps de mourir dix fois ! Elle a eu le temps de mourir légalement ! car là il ne s'agit pas d'entrées d'étrangers en situation irrégulière, d'entrée clandestine, il s'agit de demande de visa donc de processus parfaitement légaux. Non seulement on ferme les frontières de ce côté là mais en plus, sur ces communautés qui sont installées en France, où on trouve des situations un petit peu compliquées pour de multiples raisons, historiques, familiales : des familles à moitié françaises, ou tel membre qui a une nationalité étrangère ; ceux-là qui sont arrivés, on va précariser leur situation ; on allonge la durée nécessaire pour être marié, pour obtenir un titre de séjour, on institue et on prolonge les titres de séjour irréguliers bien évidemment : on déstabilise toutes les populations qui sont installées régulièrement en France et qui ont vocation à rester régulièrement en France et on les déstabilise tellement que le critère de la carte de dix ans c'est un critère dit « d'intégration à la société française ». Je vous fiche mon billet que je n'ai pas vraiment les mêmes conception que M. Sarkozy des critères d'intégration à la société française mais il n'y a rien de plus dans la loi donc ça ouvre la voie à tous les arbitraires. Les gens vont nécessairement, à partir de ce moment-là, se replier sur eux-mêmes. Et lorsque s'expriment en plus des pratiques et des discours au quotidien dirigés uniquement vers ces populations, les replis communautaires nous guettent et nous guettent totalement.

C'est clair aujourd'hui, une autre discrimination, je le dis en passant on pourra y revenir, est celle qui touche à la pratique de l'Islam. Pratiquer l'Islam aujourd'hui en France est stigmatisé et n'est pas toujours (et c'est un euphémisme) possible. Mais qu'en même temps ce gouvernement décide de prendre à bras le corps la question de l'antisémitisme – et il a raison – il n'est pas acceptable, ni de près ni de loin, que des mosquées, des synagogues, des lieux de cultes, soient incendiés ; que des gens soient assimilés, parce que Juifs, à la politique d'un gouvernement étranger ou soient dénoncés en tant que tels. Mais quand le gouvernement français offre comme réponse à cela la création d'un comité interministériel de lutte contre l'antisémitisme, les bras m'en tombent : on ne divise pas la lutte contre le racisme. On ne dit pas qu'il y a de bonnes victimes et des victimes moins importantes ce que (au moins en apparence) on peut déduire facilement. Et ces processus sont à l'œuvre au plus profond de la société française. Je vais vous raconter quelque chose : il y a en 1991 ou 92 M. Jean-Claude Barreau qui est un personnage tout à fait singulier qui était un prêtre, le prêtre des loubards, qui ensuite s'est défroqué, qui ensuite a été conseiller de Mitterrand, qui a été ensuite président des migrations internationales et puis qui a été conseiller de Pasqua (chacun a ses trajectoires) a écrit, lorsqu'il était président des migrations internationales, un livre au terme duquel, de toutes les façons, l'Islam est insoluble dans la République. Insoluble dans la République et la religion la plus réactionnaire qui soit. Qu'on critique le contenu des religions me laisse [indifférent] – d'abord, je me suis adonné à ce sport longtemps et je ne trouve pas ça scandaleux : la relation aux femmes des trois grandes religions monothéistes (que ce soit le christianisme, l'Islam ou le judaïsme) n'est pas d'un égalitarisme le plus évident. Le problème c'est cette espèce de globalisation entre une critique qui peut être légitime de tel ou tel facteur ou concept religieux et l'application de cette critique de manière globalisante à tous ceux qui se définissent tels de près ou de loin ou qui adhèrent à cette foi c'est à dire que dire que « l'Islam n'est pas soluble dans la République » c'est dire que « les musulmans ne sont pas solubles dans la République ». Donc il faut ou qu'ils ne soient plus musulmans ou qu'ils aillent voir ailleurs. Evidemment quand il a écrit ça la Ligue des Droits de l'Homme a un peu réagi surtout qu'à l'époque il était président des migrations internationales et que c'était quand même assez paradoxal. On a tellement réagi que – mais je pense que François Mitterrand à l'époque s'est rendu compte lui-même de la difficulté du problème – cela a abouti à sa démission. Le gouvernement l'a contraint à la démission. D'ailleurs, chaque fois que je débats avec lui, ce qui m'arrive de moins en moins parce qu'il devient de plus en plus hystérique, il est de moins en moins invité, il me rappelle qu'on a eu sa peau : - « Mais oui, vous avez raison, et je revendique le fait d'être à la source de votre démission. » Mais aujourd'hui, Claude Imbert, directeur du Point, peut se déclarer islamophobe, ne pas aimer l'Islam, etc... et qu'on nous dise « mais c'est un débat normal et parfaitement admissible au sein du Haut Conseil à l'intégration. » Et on voit bien là, en l'espace de dix ans, les dérapages qui se sont produits et cette espèce de forme de parole libérée.

Social, discrimination, démocratie qui ne fonctionne pas dans ses institutions... Quatrième et dernier point pour laisser la place au débat – et ce sera ma conclusion : c'est un constat sur lequel, moi, je n'ai pas à intervenir en tant que président de la Ligue des Droits de l'Homme mais qui nous concerne tous en tant que citoyens, c'est l'atonie du débat politique, c'est l'atonie totale du débat politique. Pardonnez moi, mais je suis absolument convaincu que l'espèce d'hystérie – il n'y a pas d'autre terme – qu'a atteint le débat sur le voile est la conséquence directe de l'absence de perspective politique et que plus on débat de cela, moins on débat des problèmes politiques qui sont derrière. Non pas que je considère que le débat ne mérite pas d'être, parce que c'est, en même temps, un débat qui touche au « vivre ensemble ». Je ne vais pas y rester très longtemps parce que d'abord je ne vous cache pas que j'en ai un peu soupé de ce débat mais je crois que la question de la laïcité, quand elle est posée à propos de l'école, c'est une manière de ne pas aborder le problème de l'école. J'ai eu une profonde

sensation dans l'école dans laquelle je suis allé cet après-midi. L'école que je connais dans d'autres quartiers dans la banlieue de Paris ou dans Paris ; je peux parler d'un collège / lycée très important dans Paris sur lequel nous avons fait une enquête et dans lequel nous avons des classes à 100% mono ethniques, mono origine. Je dis qu'on évite de poser le débat –non pas de la pédagogie, je suis totalement incompetent et je ne me mêlerai pas de ça – mais pourquoi, grands dieux, va-t-on demander à l'école de résoudre des problèmes qu'elle ne peut visiblement pas résoudre ? L'école peut rétablir l'égalité des chances, peut contribuer à l'égalité des chances, mais elle ne peut pas être, à elle seule, l'institution de la République qui va produire l'égalité des chances. Lorsqu'on voit des systèmes scolaires qui s'inscrivent et qui vivent dans des ghettos sociaux et ethniques, eh bien l'école, elle subit les conséquences des ghettos sociaux et ethniques. C'est à la fois bête et méchant.. Je ne crois pas, sur ce terrain-là, que la vraie question soit la question d'une offensive religieuse, quelle soit catholique, juive, protestante ou musulmane. C'est évident qu'il faut toujours être prudent à l'égard des religions : elles apprécient le vide, elles l'occupent dès qu'on laisse du vide. Par conséquent il faut constamment réaffirmer les principes, notamment dans les services publics, dire qu'une inspectrice du travail, une inspectrice de service social à Paris, une assistante sociale n'a pas à être voilées surtout lorsqu'elle fait le coup de passer tous ses examens, d'attendre son stage, puis d'être titularisée et après seulement de porter le voile. La chose est claire : on est dans le service public, on fait le choix d'être dans le service public, on assume les responsabilités du service public. Mais pour le reste... La folie qui consiste maintenant à voir apparaître des tribunes dans « Le Monde » où un certain nombre de féministes ou prétendues telles nous indique qu'il va falloir envisager sérieusement d'interdire le voile dans tout l'espace public y compris dans la rue, on touche là à la liberté de conscience car quel que soit le signifiant du voile – et il peut être parfaitement détestable – (parce qu'il relève aussi chez un certain nombre de gamines de fonction de révolte ou autre) mais quel que soit le signifiant du voile – je ne veux blesser personne mais il relève quand même d'une conception « homme/femme » qui n'est pas en tous cas celle qui tend vers l'égalité, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais quelle que soit cette conception, personne n'est en mesure de régenter les consciences, personne n'a le droit, en vertu de la laïcité, de faire le bonheur des gens contre eux et sans eux. Nous n'avons pas fait une loi sur les sectes. Nous avons fait une loi de répression sur les pratiques sectaires. Nous avons objectivé les pratiques des sectes et on n'a pas dit « telle chose, c'est une secte ». D'ailleurs, vous connaissez la vieille histoire ? Un jour, j'étais très gêné parce que lors d'un débat sur la Ligue, un vieux, vieux laïque s'est levé et a dit : « mais je ne comprends pas, pour les sectes, qu'on ne parle pas de l'Église catholique, ce n'est guère qu'une secte qui a réussi ! » C'est une vieille formule qui ne résout pas, à mon avis, la totalité du débat. Prenons garde où on va car on va sur des terrains à la fois de discrimination, de régenter la pensée et il nous appartient en même temps de réaffirmer un certain nombre de principes. Je vais vous raconter juste un incident qui s'est produit . Il y a eu le même problème à Lyon à propos d'une personne, membre de la fonction publique, qui s'était mise à se voiler. Il y a un dialogue ; elle refuse d'enlever son voile (foulard ou autre) et donc on entame la procédure disciplinaire et la dame qui entame la procédure disciplinaire lui apporte la lettre de convocation à la procédure disciplinaire que la personne voilée signe en portant la mention suivante : je constate que la personne qui m'a remis la convocation porte une croix. Evidemment elle portait la croix, la médaille ou je ne sais quoi que de ci, de là, partout, c'est souvent le cas, on porte plus par dimension affective qu'autre chose. Bien évidemment ce n'était qu'un prétexte et bien évidemment c'était très bien joué de son côté. Il n'empêche qu'on a annulé le début de la procédure disciplinaire et on a fait remettre la procédure disciplinaire par quelqu'un qui ne portait aucun signe. Il y a un moment où il faudra s'arrêter là-dessus parce qu'on va finir par faire comme M. Charasse qui avait écrit à Perben, à propos d'un Procureur de la République de Bastia qui, au mois de septembre, était interviewé à la

télévision, quand à Bastia il faisait chaud ; il avait une chemisette, le col était ouvert et on voyait la croix qu'il portait et Charasse a écrit à Perben lui disant « qu'est-ce que vous attendez pour prendre des sanctions contre ce magistrat ? ». Et quand je vois que dans le rapport de la commission des sages sur ce terrain-là on en est à définir la taille des signes qui seront acceptables et qui ne seront pas acceptables je me dis qu'on n'est pas vraiment sorti de l'auberge sur ce débat. Je reste persuadé que, quels que soient les signifiants, quelles que soient les réalités, on a intérêt à poser les vrais problèmes et non pas à aller sur d'autres.

Je ne suis pas angélique. Je sais qu'un certain nombre de mouvements intégristes travaillent, je sais qu'un certain nombre de gens peuvent utiliser un double discours pour essayer de contester le principe même de la laïcité. Mais on y répond par les armes de la démocratie et par les armes de la laïcité. La laïcité, lorsqu'elle a gagné en 1905, la loi est venue conclure un processus. D'ailleurs on n'a plus refait de loi depuis 1905. Ne l'oubliez jamais : en 1905, la France est, à 98%, catholique. Est-ce que vous imaginez que la loi aurait été possible si la grande majorité de la population n'y avait pas, fût-elle catholique, totalement adhéré ? La Laïcité n'est pas un facteur d'exclusion, on y adhère. Après il y a des limites : ne pas suivre des cours ou vouloir échapper à des cours c'est intolérable. C'est la contestation du système scolaire et, dans ce cas-là, on va ailleurs. Mais en même temps, la laïcité doit faire adhérer à ses valeurs, faire adhérer au « pacte républicain » et je le relie à ce que j'ai dit précédemment : elle a, effectivement, quelques difficultés à être entendue aujourd'hui à la mesure des discriminations qui existent.

Et donc le dernier point dont je me suis un peu éloigné, pardonnez-moi, c'est que l'alternative politique, les perspectives politiques sont quelque peu limitées. Or il n'y a rien de pire pour la démocratie que le « tous pareils », que le consensus et que l'absence de débat politique. Je suis président de la Ligue des Droits de l'Homme, je n'irai pas me présenter à des élections, ça m'est même statutairement interdit, mon propos n'est donc pas de dire « Faites ceci » ou « Faites cela avec tel ou tel parti ». Mais je crois que nous avons tous besoin, pour faire vivre la démocratie, de débattre politiquement et que la politique n'est pas une chose sale. On peut critiquer la manière dont fonctionnent les partis, on doit la critiquer de la même manière que l'on doit rechercher une autre forme d'expression démocratique, plus participative, moins délégataire : tout à fait d'accord. Il n'empêche que la politique n'est pas une chose sale. La politique, c'est ce que nous avons à faire, nous, en tant que citoyens pour nous occuper de NOS propres affaires. Et si, aujourd'hui, il y a un dernier danger à la démocratie, eh bien c'est cette atonie politique et cette absence de débat politique et ce désintérêt de la chose politique pour un certain nombre de citoyens. La responsabilité de ce désintérêt pèse aussi sur les politiques, sur la situation sociale, etc... En tous cas pour des organisations de défense des Droits de l'Homme, à la fois notre action doit être sur la défense des situations individuelles, sur les grands débats qui sont en train de se poser mais en même temps sur le fait de rappeler aux gens que ce sont des citoyens et de leur donner des armes de citoyenneté. Je terminerai là-dessus en disant : « Rien n'est plus urgent que de faire de la politique au sens plein du terme.

Je vous remercie.

Débat :

On annonce trois quart d'heure de débat :

- Question (dame) : Quelque chose me met mal à l'aise et je voudrais qu'on m'explique sans vouloir vexer personne : Monsieur enregistre et Monsieur photographie : je souhaiterais savoir dans quel but et à quelle fin on utilise ça. Ce n'est pas pour vidéo gag, j'imagine, ni pour caméra caché : je voudrais qu'on m'explique quel est le principe de la démarche.

-Réponse : Pour ce qui me concerne, moi, ils m'ont demandé l'autorisation de m'enregistrer pour pouvoir être rediffusé sur les ondes d'une radio si j'ai bien compris et j'ai du mal à être

schizophrénique c'est à dire que je ne vois pas pourquoi j'irais interdire qu'on diffuse mes propos que je tiens publiquement. J'ai bien volontiers donné mon autorisation. Quant aux photos, M. Mignard a pris des photos pour la Ligue.

***: je pense qu'on n'est pas dans un club fermé que c'est une parole publique, collective, et qu'elle est transmise par de multiples moyens, notamment les micros et notamment une radio qui va le diffuser sur son antenne mais il y a aussi le fait qu'on va garder de la mémoire pour l'Association de la Maison de Quartier et aussi la vie qui continue et qu'on archive. Du point de vue du Droit on a le droit de le faire mais par respect de l'assistance et de la parole des intervenants nous demandons l'autorisation.

- même dame : pour quelqu'un qui entre ... vous devriez le dire au départ.

- Samia : j'ai beaucoup apprécié ce que vous avez dit sur la question du voile mais aussi j'en ai un peu ras le bol. J'ai suivi quelques débats à la télévision et je suis consternée par des discours de pseudo intellectuels qui ne connaissent rien à la question et qui s'amusent de joutes oratoires avec Tareq Ramadan sans aborder le problème. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit : c'est une manière de mettre le voile sur les problèmes économiques et sociaux qui sont les vraies questions, d'oublier les retraites, d'oublier les intermittents du spectacle, la marchandisation des savoirs actuellement à l'œuvre notamment dans l'université. Juste un point à propos des féministes (certaines d'entre elles) je suis féministe et s'il est vrai que le discours de certaines est un petit peu limité, il ne faut pas faire porter la faute sur l'ensemble

- Jean L'Hour : je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit à 99% : le petit point sur lequel je ne serais pas d'accord c'est votre scepticisme par rapport à la loi comme outil, comme instrument. Je pense que vous avez dit que la loi de 1905 était un aboutissement et ce n'est pas tout à fait juste, à mon avis, parce que si on voit ce qui s'est passé à l'époque dans les provinces en particulier, ça n'était probablement pas dans la plupart des provinces, le fait de la majorité des gens mais ça a marché. Autre exemple : la peine de mort. Elle a été votée contre la majorité de l'opinion publique.

- R : Monsieur, je crois que je me suis mal expliqué, pardonnez moi : je n'ai jamais dit que la loi ne servait à rien. Je crois simplement que quand on resitue les choses historiquement autant sur la loi sur l'abolition de la peine de mort on peut dire que la majorité des Français était contre si on avait fait un référendum ; Cela dit, on peut faire beaucoup de reproches à François Mitterrand -je ne serais pas le dernier à le faire - mais à ce propos-là il avait clairement dit (je le revois encore dans cette émission télévisée, je crois que c'est Elkabach qui l'interrogeait) il avait dit « il y aura l'abolition de la peine de mort ». Donc quand les Français ont voté pour lui, ils n'étaient peut-être pas d'accord sur ce point-là mais en tous cas ils savaient pour quoi ils votaient. Ce que je veux dire c'est qu'à propos de la loi de 1905, ce n'est pas la première tentative sur la laïcité ; historiquement la première tentative c'est la tentative de Combes qui n'est pas une loi laïque, qui est une loi anti religieuse